

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Les renseignements figurant dans le Budget principal des dépenses peuvent se répartir en deux catégories distinctes, compte tenu de la nécessité d'obtenir l'autorisation du Parlement. On trouvera dans le tableau ci-dessous la répartition entre ces deux catégories. Au cours des trois dernières années, tous les postes à voter et, par conséquent, inclus dans une loi portant affectation de crédits, ont été renvoyés à divers comités permanents de la Chambre pour étude. Toutefois, à titre d'information, le Budget principal des dépenses comprend également la deuxième catégorie de postes qu'il n'est pas nécessaire de voter ni de renvoyer particulièrement aux comités permanents, étant donné que ces dépenses ont été approuvées par le Parlement par voie d'autres textes législatifs.

	Budget principal des dépenses (en millions de \$)		
	1978-1979	1979-1980	1980-1981
Postes à voter	20,753.3	21,240.0	24,938.1
Crédits statutaires	27,978.7	31,673.4	34,074.9
Total	48,732.0	52,913.4	59,013.0

[Français]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si les questions n^{os} 680 et 1341 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que les questions n^{os} 680 et 1341 soient réputées transformées en ordres de dépôt?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LES LONGS MÉTRAGES PRÉSENTÉS DANS LES PÉNITENCIERS

Question n^o 680—**M. Friesen:**

Quel est le titre des longs métrages présentés aux détenus des pénitenciers fédéraux a) des provinces Maritimes, b) du Québec, c) de l'Ontario, d) des provinces des Prairies, e) de l'Alberta, f) de la Colombie-Britannique, en 1979 et 1980?

(Le document est déposé.)

LE RÉCIDIVISME—LE COÛT POUR LE CONTRIBUABLE

Question n^o 1341—**M. Althouse:**

1. Combien de prisonniers au Canada jouissent actuellement d'une forme quelconque de libération conditionnelle?

2. Quel pourcentage de ces prisonniers ont été réemprisonnés a) au moins une fois, b) plus d'une fois et pour quelles raisons?

Voies et moyens

3. Quel est pour le contribuable le coût total annuel du système pénitentiaire et du système de libération conditionnelle?

(Le document est déposé.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI SUR L'ACCISE

L'hon. Pierre Bussières (au nom du ministre des Finances) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur l'accise, déposée sur le Bureau de la Chambre le mardi 28 octobre 1980, soit agréée.

(La motion est adoptée.)

L'IMPOSITION DES RECETTES TIRÉES DU PÉTROLE ET DU GAZ

L'hon. Pierre Bussières (au nom du ministre des Finances) propose: Qu'une motion des voies et moyens relative à l'imposition des recettes tirées du pétrole et du gaz, déposée sur le Bureau de la Chambre le mardi 28 octobre 1980, soit agréée.

Mme le Président Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

M. Lambert: J'invoque le Règlement, madame le Président. J'aimerais être assuré que le bill à venir va suivre le principe de l'article du Règlement en ce qui concerne la fidélité avec l'avis des voies et moyens, parce que nous avons justement cette semaine eu l'occasion de constater qu'il y avait une irrégularité dans le bill C-54. Cette fois-ci par exemple je veux prévenir cela en demandant au ministre de s'assurer qu'il n'y aura pas de difficulté sur ce point.

Mme le Président: Je dois dire à l'honorable député que la partie du bill en question était conforme à la motion des voies et moyens. C'est une autre partie du bill qui nous a causé un problème à la Chambre et sur lequel j'ai statué. Mais enfin l'avertissement, je suppose, est pris en bonne part.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE (1)

L'hon. Pierre Bussières (au nom du ministre des Finances) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise (1), déposée sur le Bureau de la Chambre le jeudi 22 janvier 1981, soit agréée.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Lambert: J'invoque le Règlement, madame le Président. J'aurais bien aimé être en mesure ce matin de lire l'avis des voies et moyens dans les *Procès-verbaux* mais il n'y a plus aucune distribution. A mon avis, on nous demande de jouer ici au colin-maillard.